



0910592601

DATE DEPOT : 2009-12-11
NUMERO DE DEPOT : 105926
N° GESTION : 2000B13212
N° SIREN : 432510345
DENOMINATION : 123VENTURE
ADRESSE : 41 BD DES CAPUCINES 75002 PARIS
DATE D'ACTE : 2009/10/08
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

00B13212

123 VENTURE
SA au capital de 534 706 Euros
Siège Social : 41 Boulevard des Capucines 75002 PARIS
RCS PARIS B 432.510.345

Pr du 8/10/09
EC

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2009**

L'an 2009

Le 8 octobre, à 20 heures,

Au siège social, à Paris,

Les administrateurs de la Société 123 VENTURE se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Olivier GOY.

11 DEC. 2009

105926

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Olivier GOY
- Monsieur Richard ALLANIC
- Monsieur Xavier ANTHONIOZ-ROSSIAUX
- Monsieur Eric PHILIPPON
- Monsieur Paul de La POIX de FREMINVILLE

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

- La démission de Messieurs Eric PHILIPPON et Paul de FREMINVILLE de leurs mandats d'administrateurs ;
- L'autorisation de conclusion de deux conventions réglementées (personnes concernées : Messieurs Eric PHILIPPON et Paul de FREMINVILLE)

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur le Président donne lecture des lettres qui lui ont été adressées par Messieurs Eric PHILIPPON et Paul de FREMINVILLE, par lesquelles ces derniers expriment leur décision de démissionner de leur mandat d'administrateur de la société, en conservant leurs fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration entérine leur décision dont il prend acte.

Le Conseil d'Administration tient à manifester aux deux administrateurs démissionnaires ses remerciements pour l'exercice de leur mandat, dont il leur est donné quitus.

Handwritten initials and signatures at the bottom right of the page.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du projet de contrat de travail avec Monsieur Eric PHILIPPON, qui lui a été soumis, et dont les termes ne sont pas repris dans les présentes, pour des motifs de confidentialité, approuve ledit contrat en toutes ses dispositions, et autorise en conséquence son Président à le ratifier.

Copie de ce contrat sera adressé par Monsieur le Président au Commissaire aux Comptes après signature.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du projet de contrat de travail avec Monsieur Paul de FREMINVILLE, qui lui a été soumis, et dont les termes ne sont pas repris dans les présentes, pour des motifs de confidentialité, approuve ledit contrat en toutes ses dispositions, et autorise en conséquence son Président à le ratifier.

Copie de ce contrat sera adressée par Monsieur le Président au Commissaire aux Comptes après signature.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Président, ou à toute personne que celui-ci délèguera à cet effet, pour procéder à toutes formalités nécessaires pour la publicité et l'enregistrement au Greffe du Tribunal de Commerce des démissions de Messieurs Eric PHILIPPON et Paul de FREMINVILLE, et plus généralement pour faire le nécessaire.





